

Séance plénière du 10 décembre 2015

Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration de l'UVHC

**Objet : modification des modalités de remboursement des frais de déplacement – Tarifs des nuitées**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant (MSE), le jeudi 10 décembre 2015, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civil de l'Etat ;

*Monsieur le Président donne la parole à M. le Directeur Général des Services Adjoint qui présente le nouveau tarif de remboursement des frais de déplacement en matière de nuitées. Cet aménagement des modalités de remboursement des frais de déplacement vient modifier celles contenues dans la délibération N° 2013-01 du 20 février 2013 issue du Conseil d'Administration du 14 février 2013.*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE L'AMENAGEMENT APORTE AUX MODALITES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT EN MATIERE DE FRAIS DE NUTEES SELON LE DOCUMENT ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION QUI FIXE LA LISTE LIMITATIVE DES VILLES POUR LESQUELLES LE TARIF MAXIMAL DE REMBOURSEMENT EST MAJORE PAR RAPPORT AUX ARRETES MINISTERIELS POUR LES ANNEE CIVILES 2016 ET 2017.**

Fait à Valenciennes, le 18 décembre 2015  
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication 12/11/2016

## TARIF MAXIMAL DE REMBOURSEMENT DES NUITÉES POUR LES VILLES SIÈGES D'UNIVERSITÉ ET DE PLUS DE 80 000 HABITANTS

Code géographique	Libellé géographique	libellé nette région-Métropole	siège université	tarif actuel	tarif proposé
75056	Paris(intra-muros)	Île-de-France	oui	110 €	110 €
13055	Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	oui	80 €	90 €
69123	Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes	oui	80 €	90 €
31555	Toulouse	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	oui	80 €	90 €
06088	Nice	Provence-Alpes-Côte d'Azur	oui	60 €	90 €
44109	Nantes	Pays de la Loire	oui	80 €	90 €
67482	Strasbourg	Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	oui	80 €	90 €
34172	Montpellier	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	oui	80 €	90 €
33063	Bordeaux	Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	oui	80 €	90 €
59350	Lille	Nord-Pas-de-Calais-Picardie	oui	80 €	90 €
35238	Rennes	Bretagne	oui	80 €	90 €
51454	Reims	Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	oui	80 €	90 €
76351	Le Havre	Normandie	oui	60 €	90 €
42218	Saint-Étienne	Auvergne-Rhône-Alpes	oui	60 €	90 €
83137	Toulon	Provence-Alpes-Côte d'Azur	oui	60 €	90 €
38185	Grenoble	Auvergne-Rhône-Alpes	oui	60 €	90 €
21231	Dijon	Bourgogne-Franche-Comté	oui	80 €	90 €
49007	Angers	Pays de la Loire	oui	60 €	90 €
30189	Nîmes	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	oui	60 €	90 €
69266	Villeurbanne	Auvergne-Rhône-Alpes	oui	60 €	90 €
97411	Saint-Denis	Réunion	oui	80 €	90 €
72181	Le Mans	Pays de la Loire	oui	60 €	90 €
63113	Clermont-Ferrand	Auvergne-Rhône-Alpes	oui	80 €	90 €
29019	Brest	Bretagne	oui	60 €	90 €
87085	Limoges	Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	oui	80 €	90 €
37261	Tours	Centre-Val de Loire	oui	60 €	90 €
80021	Amiens	Nord-Pas-de-Calais-Picardie	oui	80 €	90 €
66136	Perpignan	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	oui	60 €	90 €
25056	Besançon	Bourgogne-Franche-Comté	oui	80 €	90 €
45234	Orléans	Centre-Val de Loire	oui	80 €	90 €
76540	Rouen	Normandie	oui	80 €	90 €
68224	Mulhouse	Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	oui	60 €	90 €
14118	Caen	Normandie	oui	80 €	90 €
93066	Saint-Denis	Île-de-France	oui	80 €	90 €
54395	Nancy	Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	oui	60 €	90 €
59183	Dunkerque	Nord-Pas-de-Calais-Picardie	oui	60 €	90 €
92050	Nanterre	Île-de-France	oui	80 €	90 €
94028	Créteil	Île-de-France	oui	80 €	90 €
84007	Avignon	Provence-Alpes-Côte d'Azur	oui	60 €	90 €
86194	Poitiers	Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	oui	80 €	90 €
97209	Fort-de-France	Martinique	oui	80 €	90 €
78646	Versailles	Île-de-France	oui	80 €	90 €
13001	Aix-en-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	fusion	60 €	90 €
57463	Metz	Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	fusion	80 €	90 €

VALENCIENNES, CAMBRAI ET MAUBEUGE REMBOURSEMENT MAXIMAL DES NUITÉES À 90 €

REMBOURSEMENT MAXIMAL DES NUITÉES EN RÉGION Ile de France (hors Paris intra-muros) À 90 €